

Mesurer la formation tout au long de la vie

Une enquête européenne réalisée en 2003

Martine Möbus

Céreq, département Production et usages de la formation continue (DFC)
10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02.
E-mail : mobus@cereq.fr

Ce document est présenté sur le site du Céreq afin de favoriser la diffusion et la discussion de résultats de travaux d'études et de recherches. Il propose un état d'avancement provisoire d'une réflexion pouvant déboucher sur une publication. Les hypothèses et points de vue qu'il expose, de même que sa présentation et son titre, n'engagent pas le Céreq et sont de la responsabilité des auteurs.

Octobre 2007

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. ORIGINE ET INTÉRÊT DU MODULE AD HOC SUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE.....	3
1.1. Le groupe de travail « Task Force MLLL »	3
1.2. L'enrichissement de l'indicateur issu de l'enquête Forces de travail	4
1.3. La distinction de trois catégories d'éducation et de formation	5
2. ILLUSTRATIONS TIRÉES DES PRINCIPAUX RÉSULTATS	7
2.1. La participation à l'éducation formelle	8
2.2. La participation à la formation non-formelle	10
POUR CONCLURE.....	17
BIBLIOGRAPHIE	18

INTRODUCTION

La participation des adultes à la formation tout au long de la vie en Europe a fait l'objet d'une interrogation en 2003 en complément de l'enquête Forces de travail. La publication sur le site d'Eurostat des principaux résultats de ce module ad hoc fournit l'opportunité de revenir sur le sens et l'évolution des catégories utilisées à l'échelle européenne pour mesurer l'effort d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Après avoir brièvement présenté le cadre dans lequel le module ad hoc Formation tout au long de la vie a été élaboré, un point sera fait sur les trois catégories de formation auxquelles l'Europe se réfère : l'éducation formelle, la formation non-formelle et les apprentissages informels. Quelques illustrations tirées des résultats de l'enquête mettront en évidence la nécessité de recourir à des travaux plus qualitatifs pour pouvoir les interpréter correctement.

1. ORIGINE ET INTÉRÊT DU MODULE AD HOC SUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

1.1. Le groupe de travail « Task Force MLLL »

En 2000, la Commission européenne crée au sein d'Eurostat un groupe de travail chargé de la mesure de la formation tout au long de la vie. Ce groupe, la *Task Force on Measuring Lifelong Learning* (TF/MLLL), composé de 26 experts parmi lesquels des représentants de cinq Etats membres¹, a pour mission de proposer des méthodes d'évaluation de la formation tout au long de la vie sur la base des sources existantes. L'objectif est de venir en appui de la politique européenne définie dans ce domaine à la suite du sommet de Lisbonne et du Memorandum sur la FTLV (Pilos, 2001).

La Task Force MLLL contribue à ancrer deux approches nouvelles : l'une met en avant le rôle de l'apprenant, l'autre élargit la notion d'éducation et de formation au-delà de son caractère formalisé :

- *Le recentrage sur l'apprenant* place l'individu, sujet actif, au cœur du système d'éducation et de formation, à charge pour celui-ci de fournir à chacun toutes les ressources nécessaires à la bonne réalisation des apprentissages.

- *L'élargissement de la mesure de la formation tout au long de la vie* à l'ensemble des formes d'acquisition des savoirs et compétences conduit à recommander la modification des sources existantes pour identifier les actions mises en œuvre en dehors du système d'éducation et de formation institutionnalisé. Il s'agit donc de définir de nouvelles catégories susceptibles de rendre compte de la diversité des apprentissages. Un tel élargissement révèle également toute l'importance accordée par l'Europe aux résultats des apprentissages et leur plus forte dissociation par rapport au mode de formation qui y conduit : « *Ce concept [d'apprentissage tout au long de la vie] implique un changement de paradigme se traduisant par la diminution de la prédominance des établissements d'enseignement traditionnel au profit d'un ensemble diversifié de possibilités d'apprentissage traditionnelles et modernes qui sont davantage axées sur les processus et les résultats et ont une structure modulaire. Cette évolution s'accompagne d'un transfert des responsabilités en matière d'éducation et d'apprentissage des organisations publiques (étatiques) à des organisations non-gouvernementales et aux individus eux-mêmes.* » (Pilos, 2001). Ce changement de « paradigme » qui privilégie l'apprenant par rapport aux institutions de formation et déconnecte les résultats des apprentissages

¹ Allemagne, Finlande, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Leurs représentants appartiennent soit aux instituts statistiques nationaux, soit aux ministères de l'éducation et de l'emploi. Y participent également des représentants d'Eurostat, de la Commission européenne, du CEDEFOP, du réseau Eurydice, de l'OCDE, de l'UNESCO et du BIT ainsi que deux experts venant du Danemark et de Suisse

de leur mode d'acquisition conduit à considérer l'individu comme la source d'information privilégiée pour mesurer la formation tout au long de la vie.

A l'issue de son travail en 2001, la TF/MLLL fait plusieurs propositions concrètes parmi lesquelles :

- La mise en place d'un module consacré à la formation tout au long de la vie, annexé à l'enquête européenne sur les forces de travail en 2003, afin de tester la méthode de recueil et les nouvelles activités d'apprentissage. Ce module ad hoc a fait l'objet d'un règlement (CE n°1313/2002) le rendant obligatoire. Il doit permettre de disposer d'informations comparables sur la mise en œuvre des objectifs stratégiques européens concernant l'apprentissage tout au long de la vie sur les 12 mois précédant l'enquête.
- L'élaboration d'une classification des activités d'apprentissage formelles, non formelles et informelles. Celle-ci est reproduite dans un manuel édité par Eurostat en 2006 : Classification of Learning Activities (CLA). Actuellement, ce document n'est disponible qu'en version anglaise, ce qui ne garantit probablement pas la totale compréhension des concepts et définitions utilisés par tous les opérateurs et utilisateurs.
- La conception d'une enquête européenne sur l'éducation des adultes (Adult Education Survey). La première vague de cette enquête, conçue dans le cadre d'une Task Force ad hoc, est en cours de réalisation à titre expérimental.
- Pour la TF/MLLL, l'objectif ultime serait de construire un système intégré sur l'éducation et les apprentissages tout au long de la vie, regroupant les informations issues des différentes enquêtes dédiées à ces questions. Le module ad hoc est en quelque sorte un ballon d'essai préfigurant la future enquête sur l'éducation des adultes (AES). Son intérêt essentiel est de pouvoir mesurer l'accès à la formation sur une période de 12 mois antérieurs à l'interrogation. Il distingue en outre trois différentes catégories de formation : le formel, le non-formel et l'informel.

1.2. L'enrichissement de l'indicateur issu de l'enquête Forces de travail

Depuis plus de 20 ans, l'enquête européenne Forces de travail interroge les individus, quel que soit leur statut ou leur âge, sur leur participation à la formation. De ces données est tiré un indicateur de mesure de la participation des adultes à la formation tout au long de la vie. Il s'agit de la part de la population âgée de 25 à 64 ans qui déclare avoir suivi un stage de formation ou être inscrite dans un cursus de formation reconnu au cours d'une période de quatre semaines précédant le recueil de l'information. Cet indicateur a pris une importance nouvelle dans le cadre de la stratégie européenne. Le développement de l'accès des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie a été défini comme un objectif majeur de cette stratégie dans la suite du sommet européen de Lisbonne en 2000. Ainsi, en moyenne, 12,5 % de la population adulte en Europe devrait avoir accès sur une période de quatre semaines à au moins une mesure d'éducation ou de formation tout au long de la vie à l'horizon 2010.

Un tel indicateur pose plusieurs problèmes dont deux méritent d'être soulignés. Ainsi, Davis (1996) a mis en évidence les inconvénients de la période de référence. Au-delà de sa brièveté, cette période tend à sous-estimer par exemple la participation aux stages de courte durée par rapport aux cursus scolaires ou universitaires. Un deuxième inconvénient tient au fait que l'indicateur d'accès à la formation ne se prête pas aux analyses en dynamique du fait des ruptures dans les séries et de fréquents changements dans les définitions, dont font état les notes explicatives accompagnant ces séries.

**Pourcentage de la population âgée de 25-64 ans ayant participé à une formation
ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (15 pays)	8,0	8,0 (e)	8,1	9,8 (b)	10,7	11,2
Belgique	6,2 (i)	6,4	6,0	7,0	8,6 (b)	8,3
Danemark	19,4 (b)	18,4	18,0	24,2 (b)	25,6	27,4
Allemagne	5,2	5,2	5,8	6,0 (i)	7,4 (i)	7,7
Irlande	:	:	5,5	5,9 (b)	6,1	7,4
Grèce	1,0	1,2	1,1	2,6 (b)	1,8	1,9
Espagne	4,1 (b)	4,4	4,4	4,7	4,7	10,5 (b)
France	2,8	2,7	2,7	7,0 (b)	7,0	7,0
Italie	4,8 (b)	4,5	4,4	4,5	6,3 (b)	5,8
Luxembourg	4,8	5,3	7,7	6,5 (b)	9,8	8,5
Pays-Bas	15,5	15,9	15,8	16,4 (b)	16,4	15,9
Autriche	8,3	8,2	7,5	8,6 (b)	11,6 (i)	12,9
Portugal	3,4	3,3	2,9	3,2	4,3 (b)	4,1
Finlande	17,5 (b)	17,2	17,3	22,4 (b)	22,8	22,5
Suède	21,6	17,5 (b)	18,4	31,8 (b)	32,1	32,1
Royaume-Uni	20,5 (b)	20,9	21,3	26,8 (b)	29,4	27,5

(e) Valeur estimée (b) Rupture de série (i) Voir note explicative

(i) Note explicative

En raison de l'introduction de concepts et définitions harmonisés dans l'enquête, l'information sur l'éducation et la formation présentent des défauts de comparabilité avec les années antérieures pour :

- DK, EL, LU, FI, SE, (2003) : dû à une couverture plus large des activités de formation (cours, séminaires, conférences, etc. en dehors du système d'enseignement ordinaire).

- DE (2003) dû à des restrictions sur les cours d'intérêt personnel (DE)

- PT (2000), FR (2003) dû aux changements de période de référence (auparavant : une semaine précédant l'enquête)

- En raison des changements de caractéristiques de l'enquête, les données présentent des défauts de comparabilité FI (2000), SE (2001), LU (2003, moyenne annuelle)

- EU15 en conséquence.

Source : Eurostat.

A titre d'exemple, dans les données françaises, on observe entre 2002 et 2003 une hausse considérable du taux d'accès (près du double). Loin de refléter une évolution effective, cette hausse tient au changement de période de référence : avant 2003, elle se limitait à la semaine antérieure à l'enquête et, à partir de 2003, elle s'étend aux quatre semaines antérieures.

La série des taux d'accès sur longue période tirée de l'enquête européenne ne peut donc pas être utilisée pour identifier des évolutions mais plutôt pour faire ressortir des écarts structurels entre les pays à partir d'un indicateur par ailleurs très partiel puisqu'il ne fournit aucune information sur la durée des formations suivies. Bien que les données du module ad hoc ne s'inscrivent pas dans une série, elles permettent de calculer un indicateur d'accès à l'éducation et à la formation sur une période de 12 mois.

1.3. La distinction de trois catégories d'éducation et de formation

Le module ad hoc distingue trois différentes catégories d'éducation et de formation : l'éducation formelle, la formation non-formelle et les apprentissages informels². Dans son rapport, la Task Force MLLL apporte des précisions sur la définition respective de ces trois catégories auxquelles le manuel européen sur la « Classification of learning activities » (CLA) ajoutera en 2006 des critères de distinction permettant une plus grande finesse dans le tracé de leurs frontières.

² Par commodité, on utilisera les termes d'éducation formelle, de formation non-formelle et d'apprentissage informel

Éducation formelle

S'appuyant sur les définitions arrêtées par l'Unesco (Glossaire ISCED/CITE 1997), le rapport de la Task Force MLLL énonce sept critères sur la base desquels chaque catégorie sera définie : intentionnalité, organisation, cadre institutionnel et localisation, structure hiérarchisée par niveau, conditions d'admission, inscription, méthode d'enseignement, durée et programmation.

Une activité d'éducation formelle doit répondre à l'ensemble de ces sept critères. Plus récemment, le manuel Eurostat CLA propose une autre manière de définir l'éducation formelle, susceptible d'en élargir le champ : l'activité d'éducation formelle doit être conçue pour conduire à un titre inscrit dans le cadre national des certifications (National Framework of Qualifications). Du même coup, le champ de la formation formelle qui, jusqu'à présent, se limitait au système éducatif traditionnel, devrait s'ouvrir à l'ensemble des formations conduisant à un titre reconnu au niveau national. Il semble même englober l'ensemble des voies conduisant à ces titres : « *The recognition of the qualification in the NFQ may, in some cases, be characterised by a set of structured learning experiences leading to a completion point that is formally certified by an award or any form of recognition....The NFQ covers both education and training and is independent of the pathway leading to the award of the qualifications included in it.* » (Eursostat, 2006).

Dans le cas de la France, cela devrait signifier que toute activité entreprise en vue d'obtenir un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) soit désormais comptabilisée comme une activité d'éducation formelle (voir infra).

Formation non-formelle

La formation non-formelle doit répondre au moins aux trois premiers critères énoncés par la Task Force MLLL : intentionnalité, organisation et cadre institutionnel. Par cadre institutionnel sont entendues « *la présence d'une personne qui dispense un enseignement et d'une autre qui le reçoit et la possibilité de faire intervenir la notion de programme éducatif qui implique une planification de l'activité* ».

Dans le manuel européen, c'est l'absence d'inscription dans le cadre national des certifications qui permettra de distinguer la formation non-formelle de l'éducation formelle « *non-formal education refers to institutionalised learning activities which are not part of the NFQ. It includes structured programs that cannot be positioned in the NFQ usually because the provider and/or the awarding organisation are not part of the NFQ* ».

Apprentissages informels

Plus encore que les deux premières catégories, celle des apprentissages informels met en évidence le rôle central accordé par l'Europe à l'individu « apprenant ». Seule, l'intention d'apprendre suffit à les définir. Selon la Task Force MLLL, les apprentissages informels correspondent à une activité intentionnelle mais peu structurée pouvant inclure par exemple des événements se déroulant dans le cercle familial, sur le lieu de travail ou dans la vie quotidienne. Le manuel CLA précise que le critère de distinction avec les deux autres catégories repose sur l'absence d'« institutionnalisation » de l'activité.

L'application dans le module ad hoc de la distinction en trois catégories

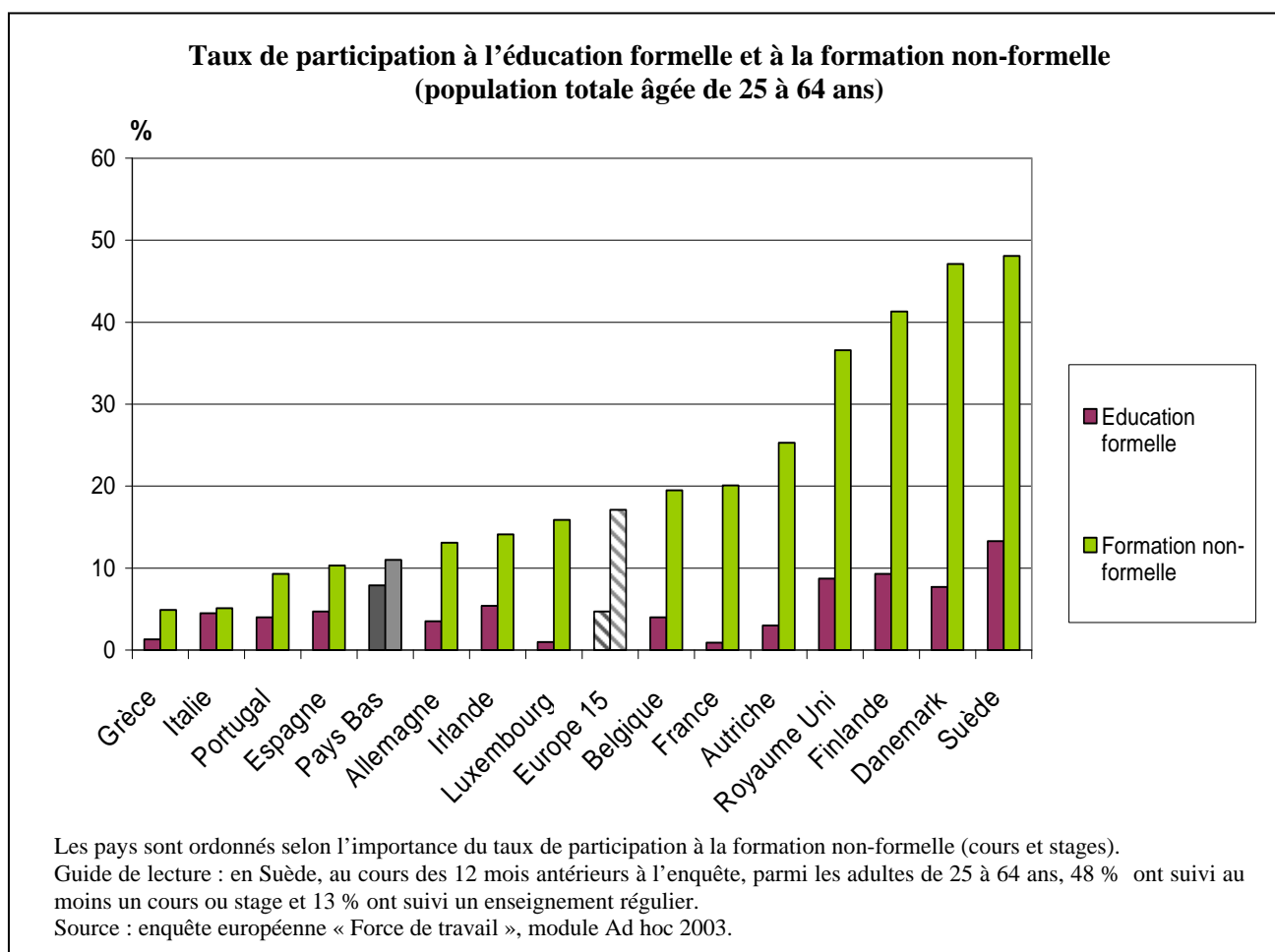
Les instructions contenues dans le règlement officiel relatif au module ad hoc sont relativement succinctes. Elles demandent de distinguer :

- la participation à l'enseignement ordinaire (= éducation formelle),
- la participation à des cours, conférences, séminaires ou instructions en dehors du système d'enseignement ordinaire (= formation non-formelle),
- l'utilisation, à des fins d'apprentissage hors activité d'enseignement ou programme de formation, de méthodes telles que l'auto-formation, l'utilisation de l'ordinateur ou d'internet, le suivi régulier d'émissions audio ou vidéo, les visites d'installations à contenu éducatif (bibliothèques...) (= apprentissages informels).

Ce sont les opérateurs nationaux chargés de la mise en œuvre de l'enquête (en France : l'INSEE) qui ont retranscrit cette distinction entre trois catégories dans le questionnaire national dont la conception et la formulation leur incombent. Ces catégories peuvent donc recouvrir un sens différent d'un Etat-membre à l'autre, compte tenu de la variété des formes institutionnelles de l'éducation ou de la formation et de la nouveauté des concepts utilisés, eux-mêmes encore peu stabilisés (voir point III infra). Cependant, au-delà de leurs objectifs politiques, ces catégories devraient permettre à terme de classer de manière plus fine les actions de formation et d'assurer une plus grande cohérence des données collectées sous réserve de parvenir à une compréhension partagée de ce qu'elles recouvrent.

2. ILLUSTRATIONS TIRÉES DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Quelques illustrations des résultats du module ad hoc seront présentées à partir des tableaux disponibles sur le site d'Eurostat. Ils portent sur la population âgée de 25 à 64 ans.³ La présentation se limite aux données des quinze Etats-membres de l'Europe avant son élargissement. Après un bref aperçu sur la participation à l'éducation formelle, les commentaires se centreront sur la formation non-formelle (cours et stages) sachant qu'elle représente partout la forme nettement prédominante pour la population adulte. Les résultats relatifs aux apprentissages informels ne sont pas retenus ici du fait des difficultés à cerner ce qu'ils recouvrent précisément.



³ Toute une série d'informations peuvent être mobilisées qui sont, pour certaines, également disponibles dans les résultats annuels de l'enquête Forces de travail mais sur une période de référence plus courte : accès par sexe, âge, statut au regard de l'emploi, niveau d'éducation et spécialité de formation. Pour l'accès à la formation non-formelle, des informations sont connues sur le motif principal d'accès à la formation, le nombre de stages, le nombre d'heures moyen, la profession, l'activité économique et la taille de l'entreprise, la participation à la formation pendant ou en dehors des heures de travail pour les actifs occupés.

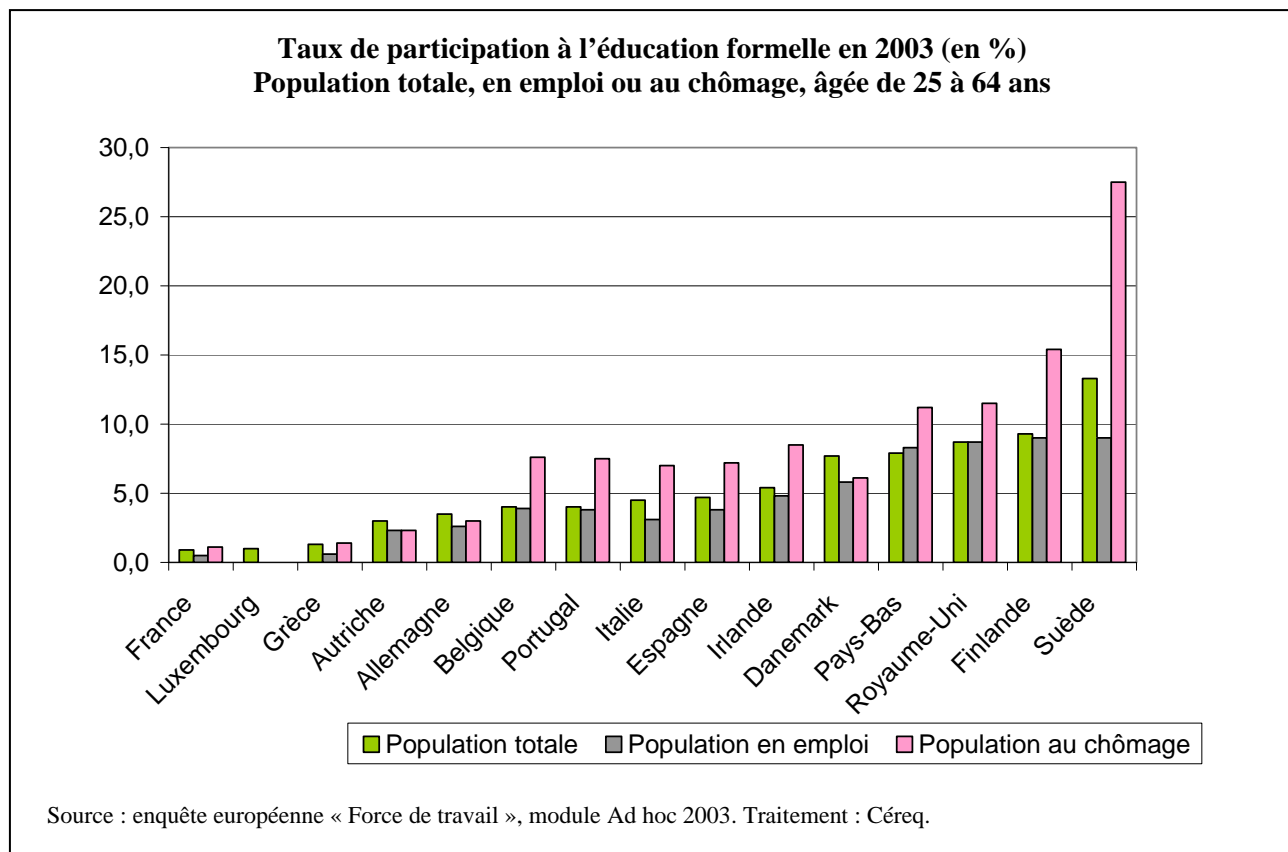
Tout en enrichissant les résultats annuels de l'enquête européenne Forces de travail, les données du module ad hoc demeurent difficiles à analyser en dehors de toute référence aux cadres institutionnels nationaux : structure du système éducatif, articulation formation initiale / formation continue, mode de financement de la formation, rôle respectif des acteurs (Aventur, Möbus, 1999). Ces données sont cependant très utiles à l'analyse comparative dans la mesure où elles peuvent aussi bien illustrer les différentes politiques et pratiques nationales que révéler des régularités manifestes d'un pays à l'autre.

Plutôt que de servir à établir un palmarès, trop souvent encouragé par l'approche normative qui tend à prévaloir, ces données devraient donc contribuer à affiner et renouveler les problématiques comparatives, sous réserve de comprendre le sens spécifique des catégories utilisées et d'éviter les comparaisons de pays terme à terme.

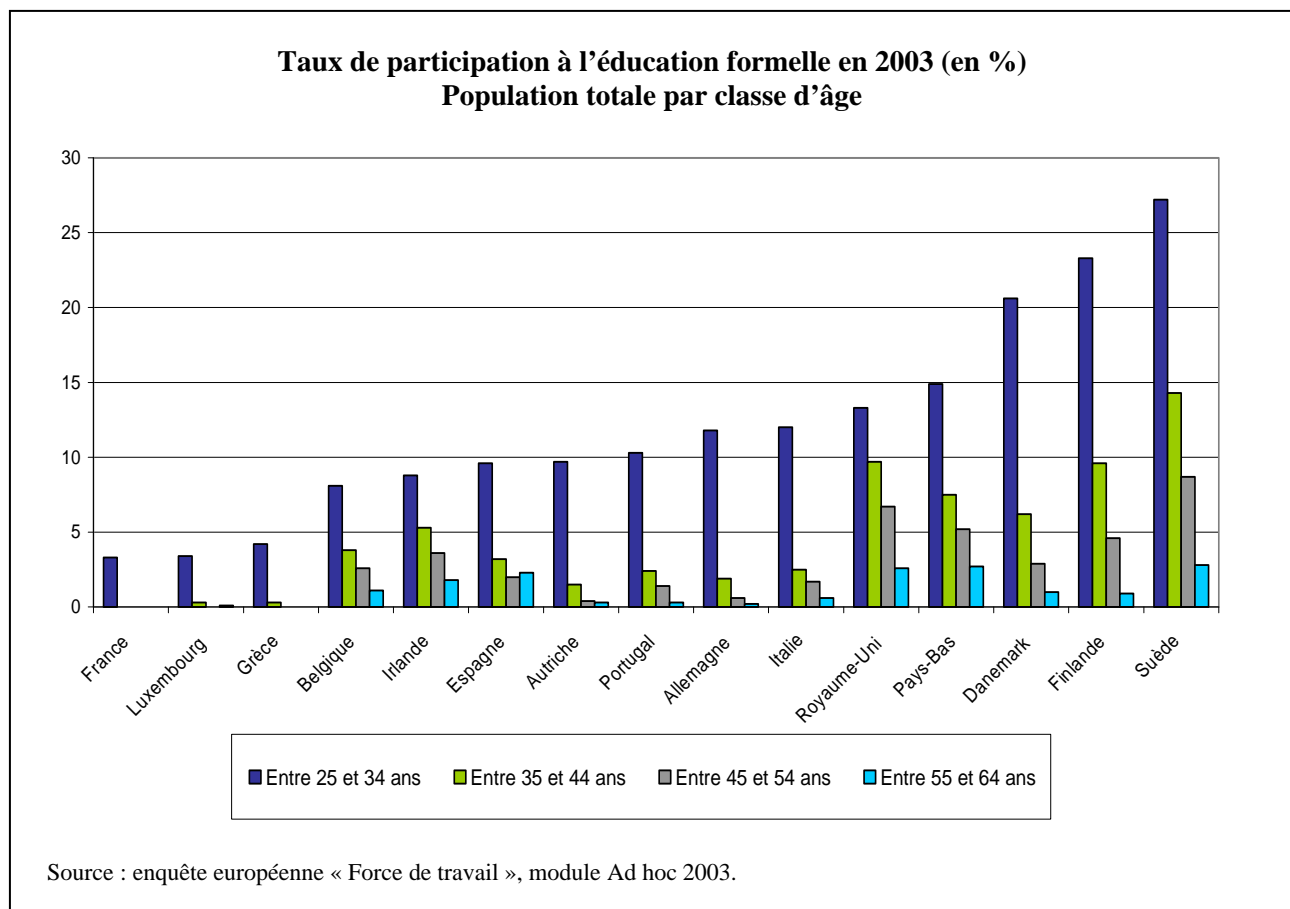
2.1. La participation à l'éducation formelle

La mesure de l'accès des adultes, actifs ou non, à l'éducation formelle (« étudiants et apprentis dans l'enseignement ordinaire »), renvoie certes à des pratiques nationales différentes mais elle soulève aussi de probables problèmes d'interprétation de cette notion d'un pays à l'autre.

La cartographie des pays reposant sur cet indicateur illustre deux phénomènes qui expliquent les taux de participation relativement élevés dans les pays du nord de l'Europe (Bref, 2006). D'une part, les études supérieures s'y étendent bien au-delà de l'âge de 25 ans : en Suède et au Danemark, l'âge médian des inscrits dans l'enseignement supérieur est de 25 ans alors qu'en France, il est de 21 ans. D'autre part, les situations mixtes, combinant études et activité rémunérée, y sont fréquentes (Müller, Gangl, 2006). Ces doubles statuts d'étudiants actifs ou d'actifs étudiant reposent sur le recours aux formes particulières d'emploi comme le travail à temps partiel ou le travail temporaire : aux Pays-Bas, les étudiants représentent 40 % des effectifs d'intérimaires (Münchhausen, 2007). La proportion relativement élevée d'actifs à la recherche d'un emploi qui poursuivent des études (en particulier, en Suède) reflète également ces pratiques, parallèlement aux politiques nationales spécifiques s'adressant aux chômeurs.



Les taux d'accès à l'éducation formelle par tranche d'âge corroborent le constat des pratiques d'accès à l'éducation formelle plus répandues dans les pays du Nord de l'Europe. Si les 25-34 ans ont partout les taux les plus élevés, la participation à l'éducation formelle peut concerner une part non négligeable de la population au-delà de 35 ans. C'est le cas en Suède, en Finlande, au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.



D'autres raisons, plus directement liées à la collecte de l'information, peuvent contribuer à expliquer les différences dans les taux de participation à l'éducation formelle. Dans des pays comme la France ou l'Allemagne et à la différence du Royaume-Uni, le champ de l'éducation formelle est plus restreint parce qu'il correspond à une conception plus globale et moins modulaire des cursus et des validations qui les sanctionnent. La durée déclarée des activités d'éducation formelle pourrait refléter la variété des conceptions mais elle n'est pas renseignée dans le module ad hoc.

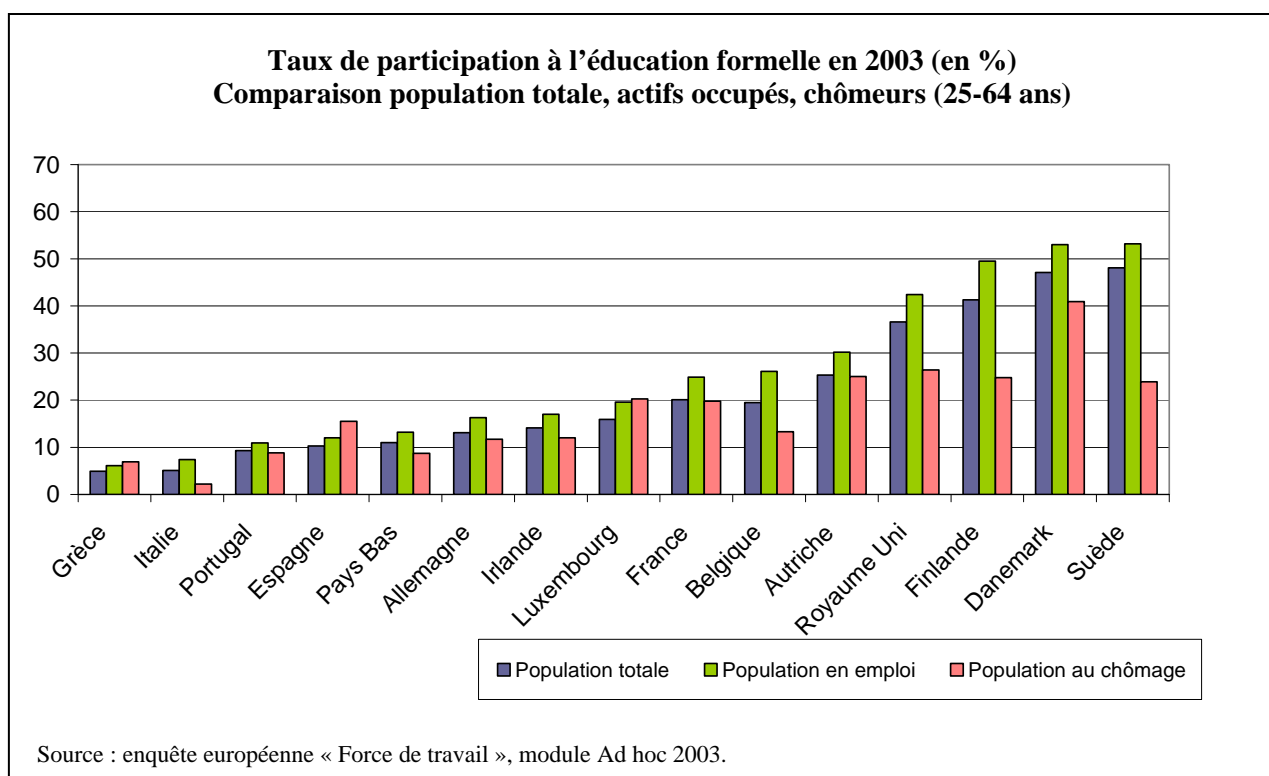
Ainsi, au Royaume-Uni, toute formation conduisant à une certification reconnue, délivrée par les instances publiques, professionnelles ou privées (NVQ, City and Guilds qualifications...) est-elle considérée comme une activité d'éducation formelle. En revanche, dans le cas de la France, deux éléments laissent envisager une interprétation très restrictive de la participation à l'éducation formelle, ce qui expliquerait pour partie l'extrême faiblesse du taux obtenu. D'une part, le nombre de reprises d'études est certainement sous-estimé du fait de la probable confusion entre formation initiale et éducation formelle, induite par la structure du questionnaire français. Une réflexion est en cours à ce sujet (Note interne DEPP, 2007). D'autre part, l'éducation formelle est le plus souvent assimilée en France aux formations sanctionnées par un diplôme de l'Éducation nationale. Les critères développés dans la nouvelle classification européenne devraient conduire à en élargir le champ, notamment en y incluant les formations conduisant à un titre homologué (par exemple : titres du ministère du travail) et même, au-delà, toutes celles débouchant sur une certification inscrite au RNCP.

2.2. La participation à la formation non-formelle

Les résultats du module ad hoc sur l'accès à la formation non-formelle (cours, stages, séminaires) sont d'autant plus intéressants à analyser qu'ils permettent différentes combinaisons de variables.

Quel que soit le pays, le niveau des taux d'accès de la population âgée de 25 à 64 ans à la formation non-formelle montre qu'il s'agit, pour les adultes, de la forme la plus répandue d'activité de formation « institutionnalisée ». Cependant, les quatre pays affichant les taux les plus élevés (Suède, Danemark, Finlande et Royaume-Uni) ont également des taux de participation à l'éducation formelle supérieurs à la moyenne. Cette forme de complémentarité reflète des pratiques de formation de la population adulte relativement plus diffusées, quelle qu'en soit la forme.

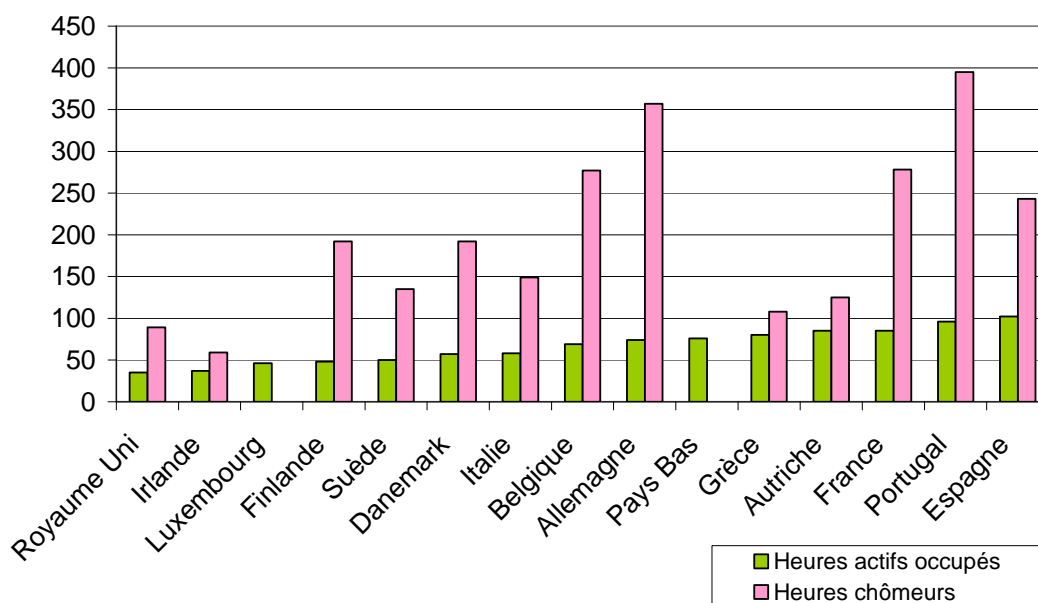
Dans la quasi-totalité des pays et à la différence de l'éducation formelle, l'occupation d'un emploi augmente les probabilités d'accès à la formation non-formelle (cours, stages et séminaires). Il n'y a qu'en Espagne, en Grèce et au Luxembourg que le taux d'accès des chômeurs aux cours et stages dépasse celui des actifs occupés. Par ailleurs, les écarts sont plus ou moins prononcés : en Suède et en Finlande, par exemple, un actif occupé a deux à trois fois plus de probabilités qu'un chômeur d'accéder à un cours ou stage, tandis qu'un chômeur a deux à trois fois plus de probabilités qu'un actif occupé de suivre une éducation formelle. Une analyse plus approfondie de ces données pourrait fournir un éclairage sur les objectifs spécifiques attribués dans chaque pays aux différentes formes de formation selon les publics.



Durée des formations non-formelles

La durée moyenne des formations non-formelles révèle également des choix diversifiés qui conduisent pratiquement à inverser l'ordre des pays résultant de l'examen des taux d'accès. On peut ainsi observer qu'à une plus grande diffusion des cours et stages au Royaume-Uni et dans les pays du Nord correspondent des durées plus courtes. En revanche, l'Espagne, le Portugal et la Grèce et, dans une certaine mesure, l'Autriche et la France privilégient des formations plus longues destinées à un public plus restreint.

**Durée moyenne en heures des formations non-formelles (cours et stages)
pour les actifs occupés et les chômeurs (25-64 ans)**

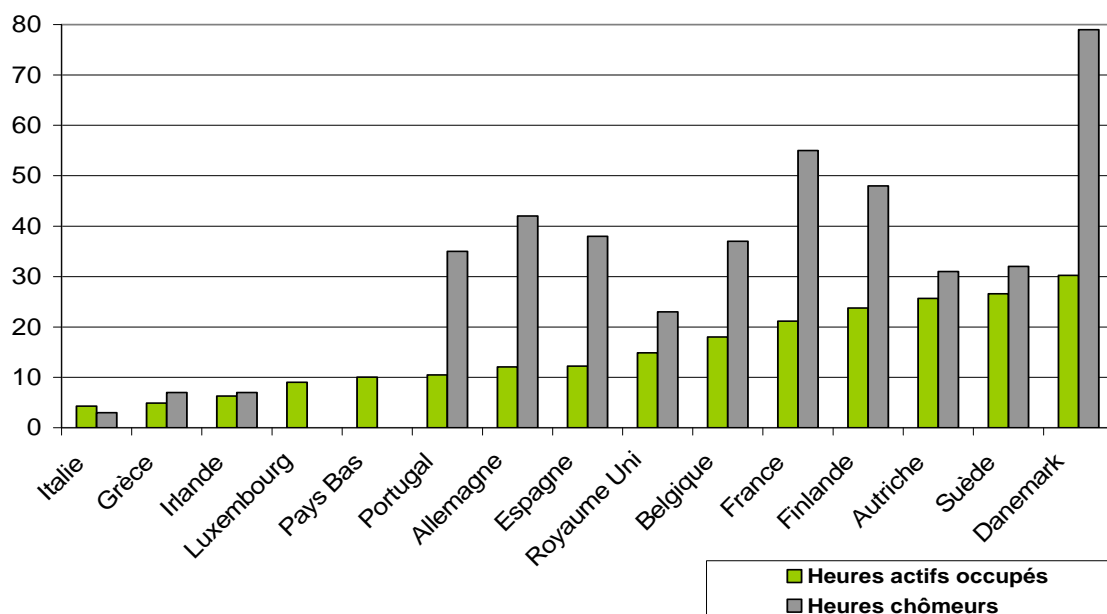


Pour le Luxembourg et les Pays-Bas, la durée des formations des chômeurs n'est pas disponible.
Source : enquête européenne « Force de travail », module Ad hoc.

Effort de formation moyen

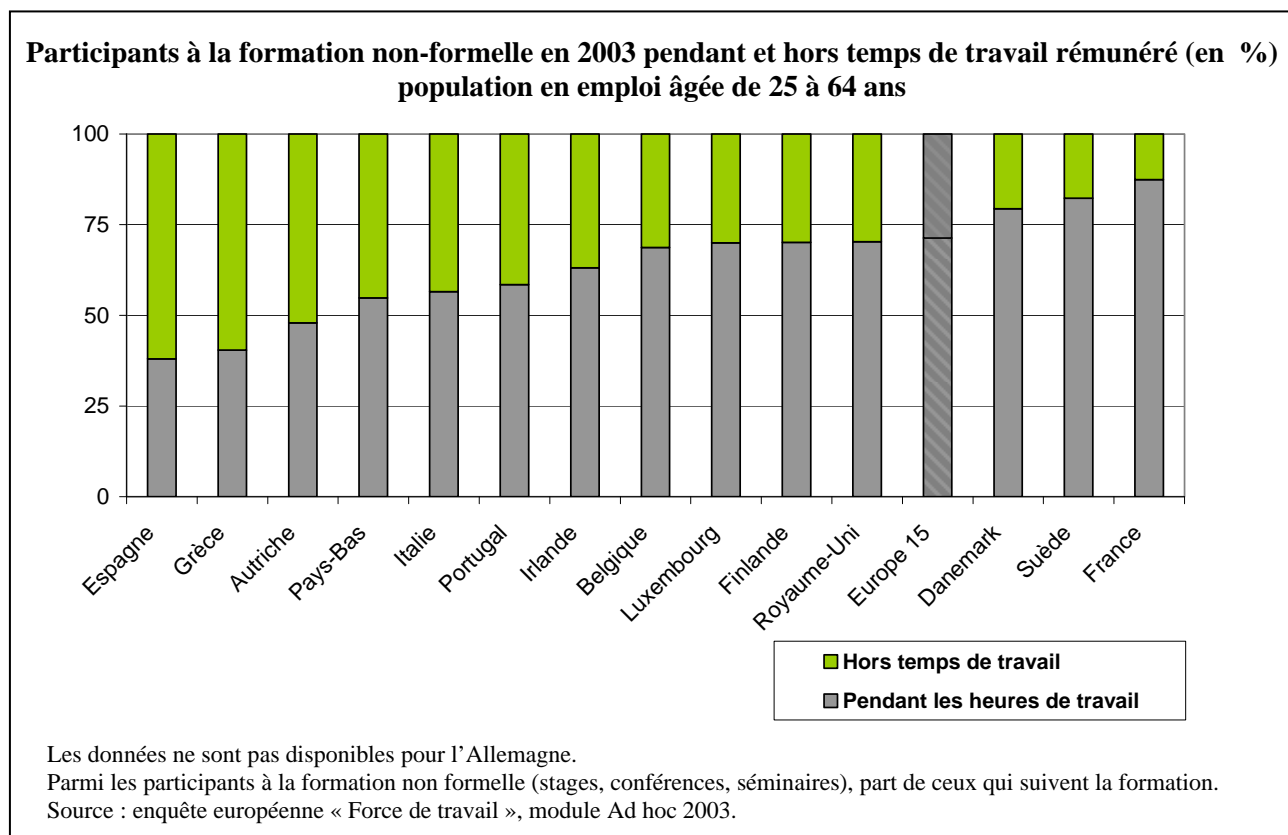
Pour obtenir un aperçu plus précis de l'effort de formation global, un indicateur théorique combinant taux d'accès et durée moyenne des stages peut être calculé. Il correspond au nombre moyen annuel d'heures de formation non-formelle par individu : par exemple, au Danemark, l'ensemble des heures de formation non-formelle suivie par les chômeurs chaque année correspond à près de 80 heures par actif à la recherche d'un emploi.

**Espérance ou effort de formation non-formelle (en heures annuelles)
des actifs occupés et des chômeurs (25-64 ans)**



Pour le Luxembourg et les Pays-Bas, la durée des formations des chômeurs n'est pas disponible.
Source : enquête européenne « Force de travail », module Ad hoc.

Formation pendant et hors temps de travail



Pour ce qui concerne les actifs qui occupent un emploi, il peut être également intéressant, compte tenu des réformes en cours en France, d'observer si les formations non-formelles (cours et stages) ont lieu pendant ou en dehors du temps de travail.

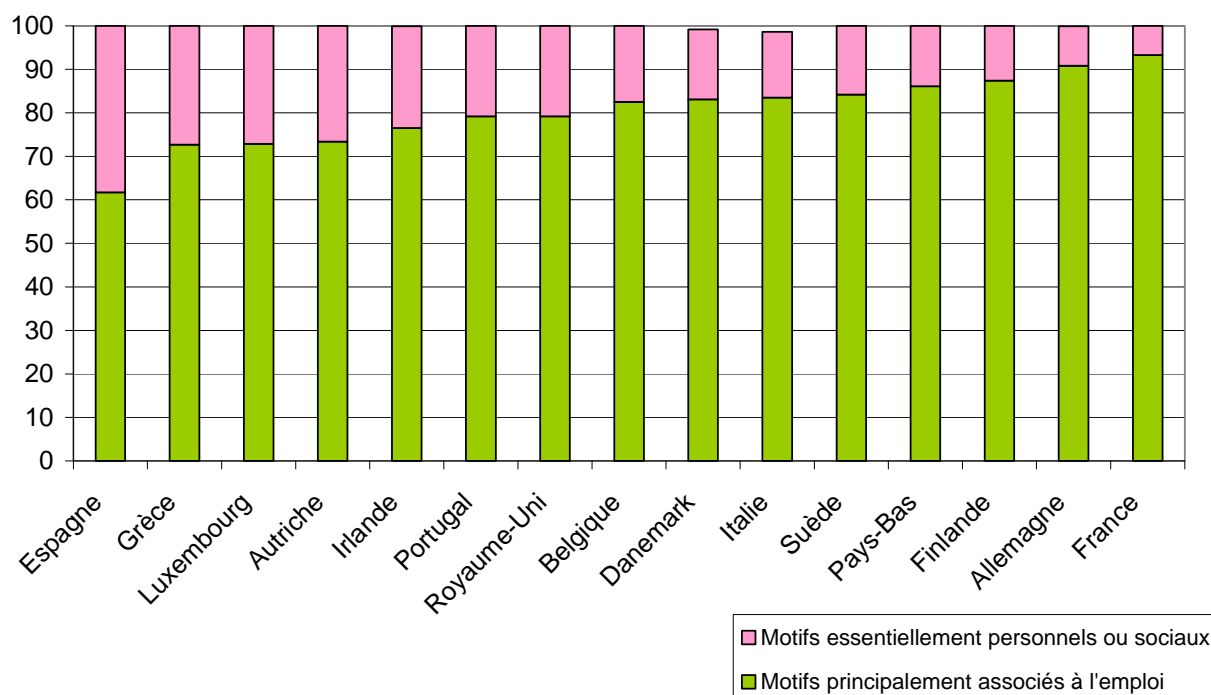
En moyenne en Europe, les actifs occupés suivent majoritairement leurs cours et stages pendant le temps de travail rémunéré mais les données collectées révèlent des situations contrastées. En France, en Suède et au Danemark, la formation non-formelle fait partie intégrante du travail dans la mesure où plus des trois quarts de la population en emploi est formée sur son temps de travail. C'est moins le cas en particulier en Espagne, en Grèce et en Autriche, où plus de 50 % des stagiaires actifs occupés se forment en dehors des heures de travail rémunérées.

Il est pourtant difficile de conclure à partir de ces données sans tenir compte d'une part de l'objectif des formations suivies, d'autre part des systèmes nationaux de financement et d'indemnisation de la formation non-formelle. Le module ad hoc renseigne sur le premier volet. En ce qui concerne la deuxième question, elle illustre le besoin impérieux d'analyses qualitatives sur les systèmes institutionnels, indispensables à la bonne lecture de l'ensemble des chiffres présentés.

Objectifs de la formation

Les tableaux disponibles sur le site d'Eurostat relatifs aux objectifs des formations suivies ne permettent pas de différencier la population selon sa situation au regard de l'emploi. Cependant, les données recueillies pour l'ensemble de la population mettent en évidence dans tous les pays la prédominance des motifs associés à l'emploi.

Motifs de participation à la formation non-formelle (en %)
Ensemble des participants de 25 à 64 ans

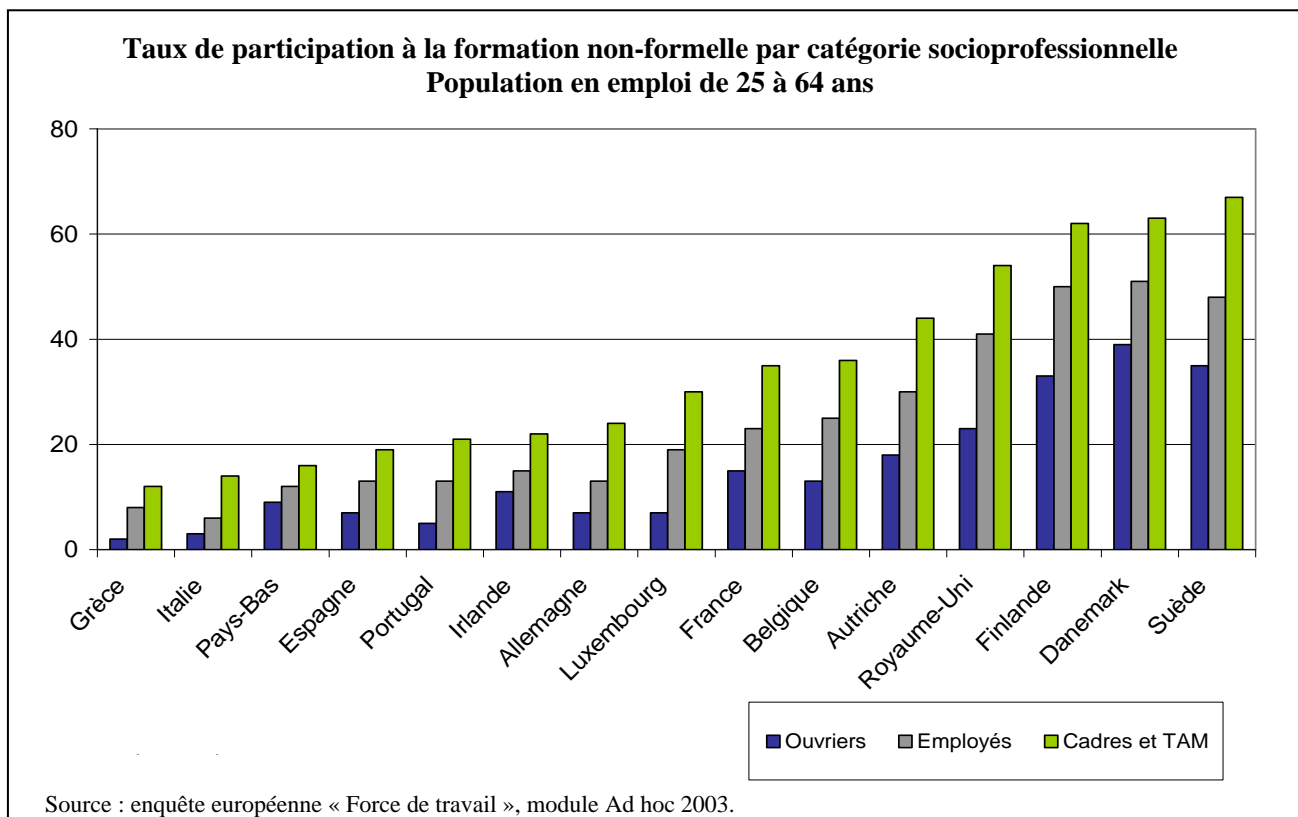


Source : enquête européenne « Force de travail », module Ad hoc 2003.

Aux deux pôles, le cas de la France et celui de l’Espagne, une certaine cohérence apparaît avec les résultats précédents : en France, la quasi-totalité des participants aux cours et stages qui ont un emploi sont formés pendant leur temps de travail et la quasi-totalité des motifs de participation à la formation non-formelle sont liés à l’emploi ; à l’inverse, en Espagne, où plus de la moitié des actifs occupés se forment en dehors des heures de travail, près de 40 % des cours et stages concernent des activités extraprofessionnelles. En revanche, le cas des Pays-Bas révèle une situation très différente : près de 90 % des stages ont des objectifs liés à l’emploi tandis que près de la moitié des stagiaires actifs occupés se forment en dehors de leurs heures de travail rémunérées. Les salariés néerlandais sont souvent amenés à suivre les stages de formation professionnelle continue sur leur temps de loisir, y compris lorsqu’ils s’agit de formations financées par l’employeur (Doets, Hake, Westerhuis, 2001).

Accès à la formation selon la catégorie socioprofessionnelle

Parmi les invariants que les données mettent en évidence dans l’ensemble des pays figure la distribution des taux d’accès aux cours et stages selon la catégorie socioprofessionnelle. Partout, la même hiérarchie de taux se retrouve reproduisant celle des catégories socioprofessionnelles : les cadres, techniciens et agents de maîtrise ont les taux de participation les plus élevés et les ouvriers les taux les plus faibles. Deux nuances au moins doivent cependant être apportées à ce constat. D’une part, ces grandes catégories issues de la nomenclature internationale sont difficilement comparables terme à terme du fait de la diversité de leur poids relatif d’un pays à l’autre et de leur position distincte sur le marché du travail. D’autre part, l’analyse des écarts relatifs de taux entre catégories dans chaque pays peut apporter des résultats nettement plus fructueux que l’observation directe des taux. Une telle analyse révèle en effet l’ampleur des disparités d’un pays à l’autre. De ce point de vue, les écarts entre ouvriers et cadres sont sensiblement plus faibles au Danemark, en Finlande, en Suède et aux Pays-Bas qu’en Grèce, en Italie, au Portugal ou au Luxembourg.

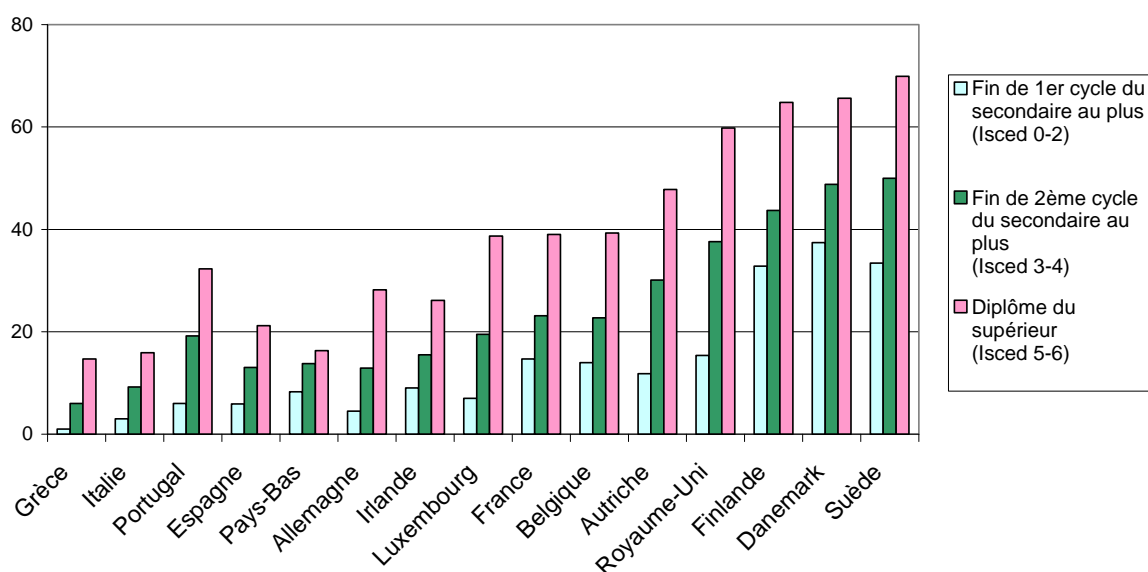


Une analyse plus fine mobilisant des combinaisons de variables ou des indicateurs tels que l'effort de formation par catégorie socioprofessionnelle pourrait enrichir ces résultats.

Accès à la formation non-formelle selon le niveau de diplôme

Une autre constante peut être observée d'un pays à l'autre : la hiérarchie des taux d'accès des actifs occupés à la formation non-formelle selon leur niveau de diplôme. Partout les diplômés du supérieur ont des probabilités de participation à la formation largement supérieures aux autres catégories de diplômés et les plus faiblement diplômés sont ceux dont le taux d'accès est le plus bas. Comme dans le cas des catégories socioprofessionnelles, les disparités selon le niveau de diplôme n'ont pas la même ampleur d'un pays à l'autre : en Suède, les diplômés du supérieur ont deux fois plus de chances d'accès à la formation que les moins diplômés, en Grèce quatorze fois plus. Ces disparités peuvent s'avérer d'autant plus prononcées que la part des moins diplômés est importante dans la population active : c'est le cas du Portugal où 71 % des actifs occupés possèdent au plus un diplôme de fin du premier cycle du secondaire (Eurostat, 2006).

Taux de participation à la formation non-formelle par niveau de diplôme Population en emploi de 25 à 64 ans



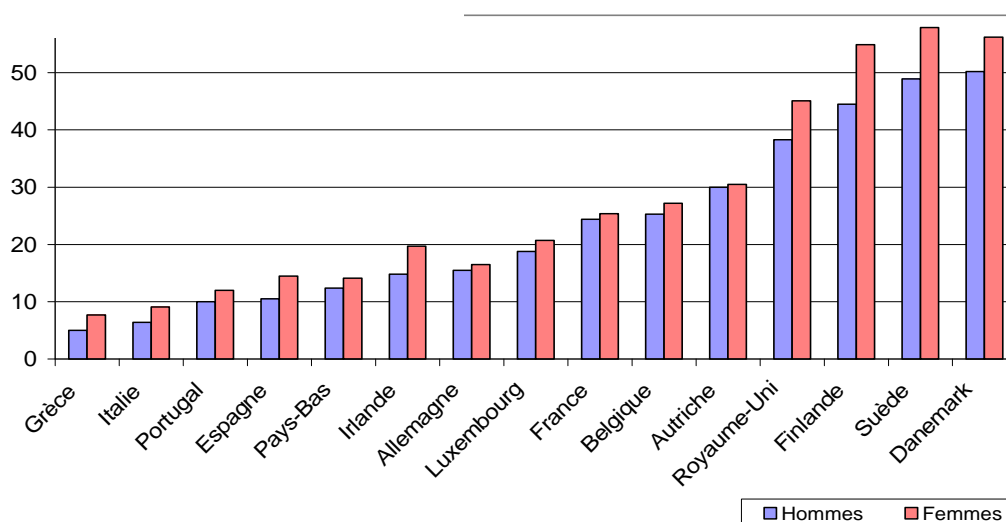
Les pays sont classés selon l'importance du taux de participation, tous niveaux confondus.
Source : enquête européenne « Force de travail », module Ad hoc 2003.

Accès à la formation non-formelle selon le sexe

Les résultats distinguant les pratiques de formation des hommes et des femmes pourraient contribuer à alimenter les débats européens et nationaux sur les inégalités ou discriminations selon le sexe.

Si l'on considère l'ensemble de la population adulte, les taux d'accès aux cours et stages des hommes et des femmes sont partout relativement proches et dans plus de la moitié des pays, ceux des femmes sont plus ou moins sensiblement supérieurs à ceux des hommes : c'est particulièrement le cas en Finlande et en Suède. La supériorité relative des taux d'accès des femmes aux cours et stages est plus manifeste dans la population active occupée⁴ : partout ces taux se révèlent supérieurs à ceux des hommes.

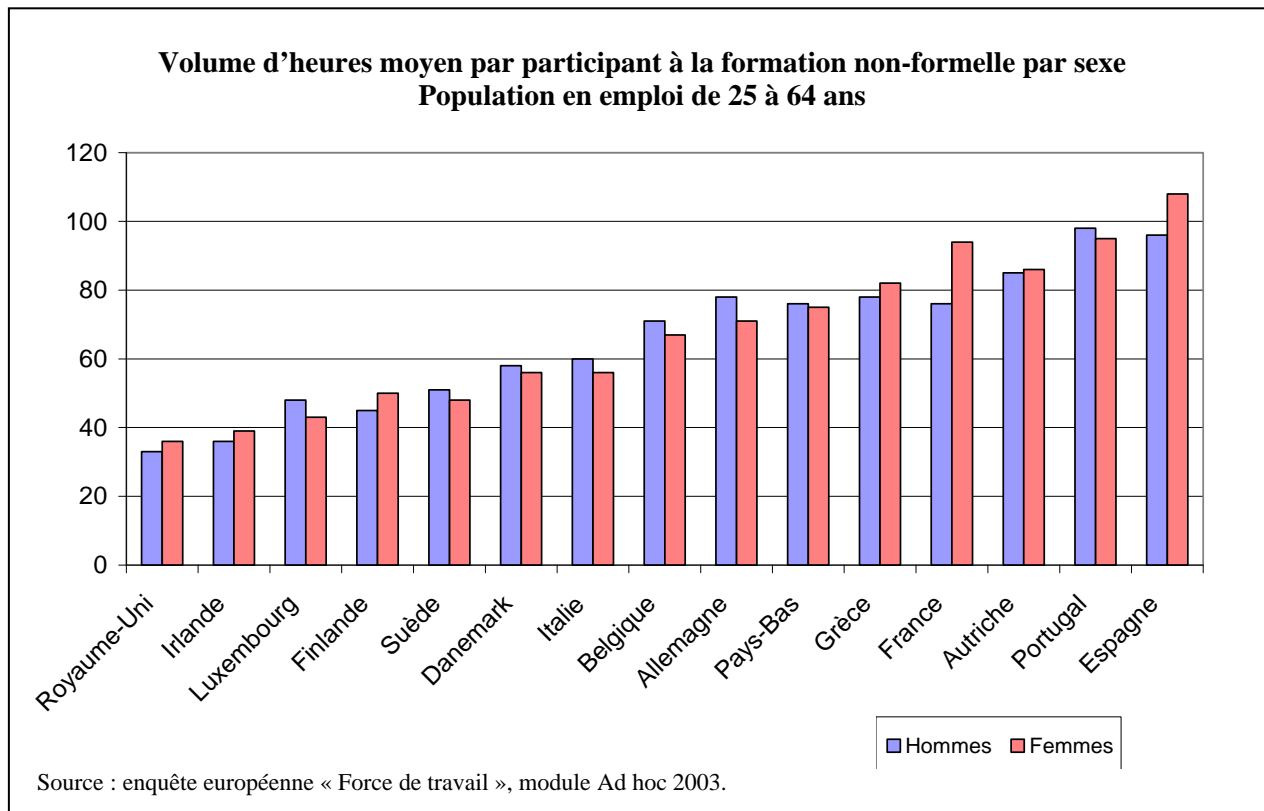
Taux de participation à la formation non-formelle par sexe Population en emploi de 25 à 64 ans



Source : enquête européenne « Force de travail », module Ad hoc 2003.

⁴ On se limitera aux données concernant la population active occupée.

De même, le volume moyen d'heures de formation par participant est généralement assez semblable pour les hommes et les femmes, il est même sensiblement supérieur pour les femmes en France et en Espagne. Ces résultats plutôt positifs concernant la participation des femmes en emploi aux cours et stages renvoient certainement aux activités et professions (par exemple : santé, éducation, fonction publique) dans lesquelles les femmes sont surreprésentées : dans l'Europe des 15, près des trois quarts des effectifs des secteurs de l'Éducation et de la Santé sont des femmes (Eurostat, 2004).

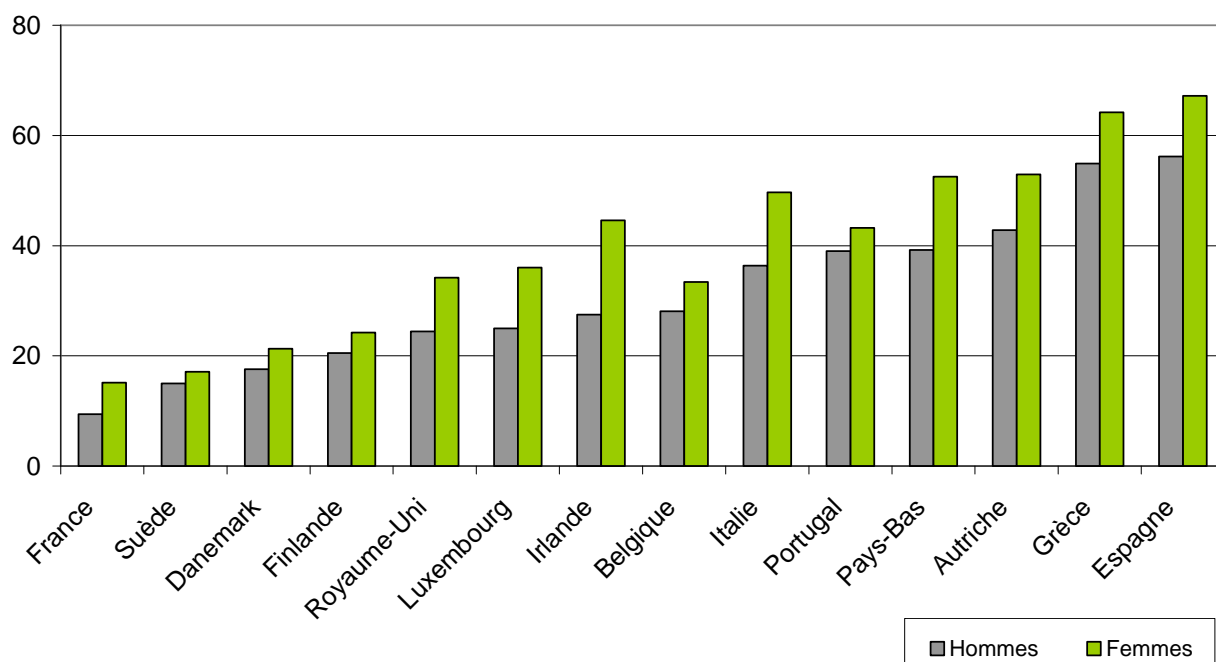


Pourtant un autre indicateur, la formation pendant ou hors temps de travail rémunéré, révèle des résultats assez surprenants, compte tenu de ce que l'on constate généralement quant à la moindre disponibilité des femmes sur le temps hors travail du fait de la prise en charge des activités ménagères. Dans tous les pays, la part de femmes en emploi qui se forment en dehors de leur temps de travail est supérieure à celle de leurs homologues masculins. Deux interprétations sont possibles. D'une part, on peut supposer que les femmes actives occupées se forment relativement davantage que les hommes à leur initiative personnelle pour d'autres motifs que ceux liés à l'emploi. Un traitement complémentaire des données permettrait de vérifier cette hypothèse⁵. D'autre part, sachant que les femmes cadres et professions intermédiaires ont dans tous les pays des taux de participation à la formation plus élevés que ceux de leurs homologues masculins, on peut supposer que les femmes appartenant à ces catégories investissent davantage dans la formation en dehors de leur temps de travail. Cette supposition demanderait également à être contrôlée par des analyses plus fines.

La constance des résultats obtenus d'un pays à l'autre est en tout cas en soi révélatrice de pratiques relativement proches, au-delà des politiques nationales mises en œuvre.

⁵ Les tableaux disponibles sur le site d'Eurostat ne permettent pas de croiser motif de participation à la formation et sexe

**Part de participants à la formation non-formelle, HORS TEMPS DE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ, par sexe
Population en emploi de 25 à 64 ans**



Pas de résultats disponibles pour l'Allemagne.

Source : enquête européenne « Force de travail », module Ad hoc 2003.

POUR CONCLURE

L'accent a été mis dans cette note sur l'origine, le sens et l'évolution des catégories européennes qui sont utilisées dans le module ad hoc, en particulier celles qui mesurent l'effort d'éducation et de formation. A la différence des classifications nationales qui reproduisent une réalité sociale et institutionnelle particulière, celles qui sont élaborées à l'échelle européenne sont surtout conçues comme un instrument de mesure standard des efforts de formation réalisés dans les États membres en fonction des objectifs politiques fixés par l'Union. Au-delà des réformes mises en œuvre dans chaque pays pour y parvenir, le mode de mesure de leurs résultats paraît dès lors décisif. Il faut espérer qu'avec le temps l'interprétation et l'application des catégories européennes puisse se faire de manière totalement harmonisée.

Le module ad hoc est une source d'information très riche pour des travaux comparatifs, qu'ils portent sur une thématique spécifique ou qu'ils viennent en complément de travaux qualitatifs sur les systèmes nationaux. Un aperçu global des données confirme certes les différences d'accès des adultes aux activités d'éducation et de formation d'un pays à l'autre mais il met également en évidence des constantes dans la hiérarchie des taux selon l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle ou le niveau de diplôme. C'est l'analyse des écarts relatifs entre catégories qui peut révéler l'ampleur des disparités d'un pays à l'autre. Une zone d'ombre demeure que les données disponibles ne permettent pas de dissiper. Elle concerne l'impact spécifique des différentes activités de formation des adultes sur leur activité professionnelle dans chaque contexte national.

BIBLIOGRAPHIE

- Aventur F., Möbus M. (dir.) (1999), « Formation professionnelle initiale et continue en Europe », Céreq-Elf Aquitaine, Magnard Vuibert.
- Céreq (2006), «Vers une ouverture des frontières de la formation continue», I. Marion, M. Möbus, M. Théry, *Bref*, n°235, Céreq.
- Davis N. (1996), « Qui participe à l'éducation et à la formation ? Une vue d'ensemble au niveau européen », *Formation professionnelle*, n°8-9, CEDEFOP.
- DEPP-Ministère de l'Education nationale (2007), note interne.
- Doets C. et al. (2001), « Lifelong learning in the Netherlands – the state of the art in 2000», CINOP.
- Eurostat (2005), « L'apprentissage tout au long de la vie en Europe », E. Kailis, S. Pilos, *Statistiques en bref* n°8.
- Eurostat (2006), Classification of learning activities – Manual, Methods and nomenclatures.
- Eurostat (2004, 2006), Enquête Forces de travail.
- Müller W., Gangl M. (dir.) (2003), « Transitions from education to work in Europe. The integration of youth in EU labour markets », Oxford University Press.
- Münchhausen G. (Hrsg) (2007), « Kompetenzentwicklung in der Zeitarbeit – Potenziale und Grenzen », Schriftenreihe des Bundesinstituts für Berufsbildung, W. Bertelsmann Verlag.
- Pilos S. (2001), « Rapport de la Task Force d'Eurostat chargée de mesurer l'apprentissage tout au long de la vie », 14^e séminaire du CEIES : mesurer l'apprentissage tout au long de la vie.

ISSN : 1776-3177
Marseille, 2007.